

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable renouvelle son contrat avec Veolia à Nogaro (mis à jour)

Augmentation du prix de l'eau le 1er juillet 2023



Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable renouvelle son contrat avec Veolia à Nogaro (mis à jour)

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) traite l'adduction d'eau potable de Nogaro (sans Le Bouit), Bourrouillan, Caupenne-d'Armagnac et Sainte-Christie d'Armagnac. La ressource en eau appartient à la commune de Nogaro. On sait qu'il s'agit d'une eau fossile, puisée en profondeur, qui arrive à une température de quelque 50°.



En 2019, Daniel Hourcagnou montre les installations du forage à Nogaro

Le contrat précédent ayant pris fin le 30 juin 2022, un nouveau contrat est signé le 18 février 2023, pour 10 ans, entre le SIAEP et l'entreprise Veolia (1) à la Casa Palomo à Nogaro. Il prend effet au 1er juillet 2023. La signature a lieu en présence, notamment, de Christian Peyret (maire de Nogaro, Vincent Gouanelle (maire de Bourrouillan), Patrick Guichebarou (maire de Caupenne-d'Armagnac) et de représentants du cabinet Boubée Dupont Eau et Environnement. Du côté de Veolia : Philippe Bernat (directeur du Territoire Pyrénées Gascogne) et Daniel Hourcagnou, chef d'équipe du secteur de Nogaro.



Daniel Hourcastagnou et Philippe Bernat préparent les exemplaires du contrat

Une décision mûrement réfléchie

Le SIAEP a délégué depuis longtemps tout le service de forage, d'adduction et de distribution de l'eau à Veolia. Le contrat étant venu à expiration, il fallait :

- soit reprendre la totalité du service de l'eau en régie,
- soit adhérer à un autre syndicat,
- soit lancer un appel d'offres aux entreprises intéressées au rôle de prestataire.

Une réflexion était en cours depuis 2 ans. Une Commission loi Sapin (2) a travaillé sur la décision.

Roger Combres, président du SIAEP, explique que ni celui-ci, ni les communes membres n'ont, ni les moyens en personnes compétentes, ni en moyens financiers de créer une régie. Et les membres du bureau étaient contre l'adhésion à un autre syndicat.

Un appel d'offres a donc été lancé : seule Veolia y a répondu.

Roger Combres explique que le Syndicat s'est attaché les services du cabinet spécialisé Boubée Dupont Eau et Environnement, sis à Séméac (Hautes Pyrénées) dans le but :

de le piloter dans la législation sur l'eau – nouvelle et complexe,

de déterminer quelles conditions supplémentaires, par rapport au contrat passé, pouvaient être raisonnablement demandées à Veolia au bénéfice du SIAEP.

Noter aussi que la loi a évolué : les petits syndicats comme le SIAEP devraient disparaître, au profit des communautés de communes. En effet, au 1er janvier 2026, la compétence "eau" est transférée aux communautés de communes. Le SIAEP bénéficie d'un sursis « sous certaines conditions (...) mais il n'a pas la surface financière et administrative pour perdurer »...

DEPARTEMENT DU GERS

**SIAEP NOGARO – CAUPENNE – SAINTE CHRISTIE
D'ARMAGNAC – BOURROUILLAN**

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR
L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION, DE TRANSIT ET
DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

**CONTRAT – SOLUTION DE BASE AVEC
TELERELEVE**



Maître d'Ouvrage

SIAEP NOGARO – CAUPENNE –
SAINTE CHRISTIE D'ARMAGNAC -
BOURROUILLAN

1 PLACE DE LA MAIRIE
32110 NOGARO
T : 05 62 69 06 01
siaep.nogaro@gmail.com

Assistant au Maître d'Ouvrage



BUREAU D'ETUDES
BOUBÉE DUPONT EAU ET ENVIRONNEMENT
9, rue Caussade
65 600 SEMEAC
T : 05 62 37 97 99 – F : 05 62 37 97 76
contact@bdee.fr

Délégation du service public d'eau potable
Contrat

Page 1 sur 80

La page de couverture du contrat

« Veolia a rendu un service de qualité »

Roger Combres souligne que Veolia a rendu un service de qualité depuis 20 ans, en fait depuis 1980. L'entreprise a démontré son professionnalisme et ses performances dans le suivi des réseaux.



Roger Combres et Philippe Bernat discutent avant la signature

Le prix du m³

Ce qui perturbe la situation aujourd'hui, c'est la hausse exorbitante de l'énergie et des produits (200 à 300%). Il est donc difficile de prévoir un prix du m³. C'est pourquoi il est prévu une révision du prix tous les 6 mois.

Le prix du m³ augmentera donc le 1er juillet 2023 de la façon suivante :

de 5 % pour la consommation des 60 premiers m³ par an,

de 11 % au-delà de 60 m³ par an.

Noter que les taxes prélevées représentent 21% de la facture.

Principales nouveautés du contrat

la télérelève des compteurs est programmée (3),

l'indicateur de performance du réseau est amélioré, le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable renouvelle son contrat avec Veolia à Nogaro mis à jour

le géoréférencement de tout le réseau ; il permet de localiser les pannes (qui sont traitées par Veolia.



Philippe Bernat et Christian Peyret

Quelques chiffres

Le SIAEP compte 1731 abonnés au réseau d'eau potable.

Le réseau mesure 133 km ; il est constitué de tuyaux de fonte et de tuyaux en matière plastique : près de 1 km de réseau est changé chaque année.

Le rendement du réseau est de 83% (les 13% restants sont dus à des fuites ,l'utilisation par les sapeurs-pompiers etc). Sachant que la norme est fixée à un minimum de 70%, ce rendement est satisfaisant.



De gauche à droite : Patrick Guichebarou, Christian Peyret et Vincent Gouanelle

Conclusion

Roger Combres termine son exposé en se félicitant des échanges directs qu'il a avec les représentants de Veolia.

(1) Ancienne Générale des Eaux devenue Vivendi, puis Veolia. (2) Loi Sapin 2 : Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.(3) Permet de lire les compteurs à distance et de retransmettre au client ses données de consommation par Internet.



Signature du contrat



Carafe d'eau de Veolia